

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION</p> <p>CAPACITÉ EN DROIT 1^{ère} année (CAPA 1)</p> <p><i>Responsable Pédagogique</i> : Florence NICOUD</p>	<p>Année Universitaire 2019-2020</p>
--	---	---

Présentation et objectifs

Diplôme de promotion sociale sans équivalent à l'Université, la Capacité offre aux personnes s'y inscrivant la possibilité d'une seconde chance afin de trouver leur voie professionnelle ou de se réorienter. Elle permet, d'une part, l'accès à l'Enseignement Supérieur dans les disciplines juridiques et offre, d'autre part, de multiples débouchés dans le monde professionnel (immobilier, assurances, banques, sociétés commerciales, concours administratifs de catégorie B...) voire à de brillantes carrières juridiques comme les métiers d'avocat ou encore de magistrat.

1- Organisation des enseignements

Article 1 : Pour obtenir la 1^{ère} année de Capacité en Droit, l'étudiant devra suivre les enseignements de toutes les matières obligatoires ainsi que 2 cours choisis parmi les matières à option.

2- Contrôle des connaissances

Article 2 : Il est rappelé qu'il ne sera pas délivré de convocation aux examens. Celle-ci se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) et du site internet.

Article 3 : Déroulement de la 1^{ère} Session

Un examen terminal est organisé en fin d'année universitaire. Des épreuves anticipées pourront avoir lieu à la fin du 1^{er} semestre pour les enseignements dispensés au cours de celui-ci.

- **Les épreuves écrites** portent sur le *Droit Public* et le *Droit Privé*. Leur durée est de 3 heures respectivement.

Les étudiants doivent traiter obligatoirement 2 sujets sur les 4 proposés dans chaque discipline (*Droit privé - Droit public*). Les 2 sujets choisis dans chaque discipline doivent porter obligatoirement sur 2 matières différentes. Chacune des 2 disciplines pourra faire l'objet d'une épreuve anticipée pour la partie des enseignements qui aura été dispensée au 1^{er} semestre. Dans ce cas, l'épreuve organisée à la fin du 2^{ème} semestre ne portera pas sur cette partie des enseignements.

Exemple : En Droit Public, sont proposés 2 sujets en *Droit Constitutionnel* et 2 sujets en *Droit Administratif* ; le candidat doit traiter UN sujet de *Droit Constitutionnel* et UN de *Droit Administratif*. Si le *Droit Constitutionnel* a fait l'objet d'une épreuve anticipée, seuls des sujets de *Droit Administratif* seront proposés pour les épreuves organisées à la fin du 2^{ème} semestre.

Pour être déclaré ADMISSIBLE aux épreuves orales, le candidat doit obtenir une note moyenne \geq à 10/20 pour l'ensemble des épreuves écrites.

- **Les épreuves orales** consistent en 2 interrogations portant sur les matières à option choisies par le candidat.

L'ADMISSION DÉFINITIVE est prononcée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne globale (écrit + oral) de 60 points sur les 120 maximum à obtenir et **a subi la totalité des épreuves**. Lors des délibérations d'écrit, les moniteurs sont invités à transmettre leur appréciation sur les étudiants ayant suivi les Directions d'études.

Article 4 : Déroulement de la 2^{ème} Session

L'admissibilité prononcée à la 1^{ère} session ne reste valable que pour la 2^{ème} session de la même année universitaire.

Les étudiants non admissibles à la 1^{ère} Session conservent, pour la 2^{ème} Session, sauf décision contraire du jury, les notes \geq à 10/20 dans chaque matière.

Le 0/20 n'est pas éliminatoire, sauf décision contraire du jury après délibération spéciale.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENSEIGNEMENTS

Capacité – 1^{ère} Année

Matières	Épreuves terminales	Notation terminale	Nombre d'heures de cours
ANNÉE			
ADMISSIBILITÉ	3 ÉCRITS		
2 enseignements obligatoires :			
- Droit privé : introduction au Droit, Droit des biens et des obligations	écrit de 3h	/20 (coef. 2)	60h
- Droit public :			
• Droit constitutionnel	écrit d'1h30 (<i>anticipé au sem 1</i>)	/20	30h
• Droit administratif	écrit d'1h30	/20	30h
TOTAL ÉCRITS ADMISSIBILITÉ		/80	120h
ADMISSION	2 ORAUX		
2 enseignements optionnels au choix parmi :			
- Droit civil complémentaire : famille et incapacités	oral	/20	30h
- Droit commercial : actes de commerce, personnes commerçantes, fonds de commerce	oral	/20	30h
- Histoire des institutions	oral		30h
TOTAL ORAUX ADMISSION		/40	60h
TOTAL ADMISSION ANNÉE		/120	180h

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique - Bureau pédagogique des Master 1 et de la Capacité (Bureau 112 bis)
Avenue Doyen Louis Trotabas – 06050 Nice cedex 1

Tel : +33 04.89.15.25.25 ou +33 04.89.15.25.35 – Courriel : droit.scolarité.master1@unice.fr – Web : droit.unice.fr